



Belvaux/Sanem, le 13 mars 2025

## AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que suivant décision de Monsieur le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire en date du 28 février 2025, réf N° 3/2023/0187/119, la société

### LE FONDS BELVAL

a eu l'autorisation pour l'exploitation d'un chantier d'excavation autre que la roche et de terres polluées à Belvaux, 16, avenue du Blues, numéros cadastraux 1681/7979, 7984, 7975, 7974, 7980, 7972, 1415/7952, 7954, 7955, Section C de Belvaux, Commune : Sanem.

Conformément à l'article 19 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours peut être interjeté contre la présente décision d'autorisation devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un **déla**i de **quarante jours** à partir du jour de l'affichage de la présente décision.

La soussignée, Bourgmestre de la commune de Sanem, certifie que le présent avis est dûment affiché du **13 mars 2025 au 22 avril 2025 inclus**.

Belvaux, Sanem, date qu'en tête

La secrétaire,  
Pour la secrétaire empêchée,  
la secrétaire adjointe  
Tamara Duschène  
Manon Greven



Pour le Collège des bourgmestre et échevins,  
la bourgmestre,

  
Simone Asselborn-Bintz